



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 09 mars 2023

Syndicat SUPPer - Solidaires c/ Thales

### **Thales condamné à respecter l'usage rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier sur la politique salariale 2021 et 2022.**

En 2021 et 2022, le Groupe THALES, invoquant la crise sanitaire liée à la COVID - 19, avait décidé unilatéralement de briser l'usage en vigueur depuis 20 ans d'appliquer la politique salariale issue des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en décalant la politique salariale 2021 au 1<sup>er</sup> juillet et, pour 2022, au 1<sup>er</sup> avril.

Porté par le mouvement social déclenché avec les salariés début 2022 qui revendiquait l'application de la rétroactivité de la politique salariale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, le Syndicat Unitaire et Pluraliste du Personnel « SUPPer », affilié à l'Union syndicale « Solidaires », saisissait le tribunal judiciaire de Versailles le 25 mars 2022 pour demander le respect de l'usage dans 3 sociétés du Groupe Thales où le syndicat est présent ainsi que Thales SA. Le syndicat CGT venait en soutien de la procédure initiée par le syndicat SUPPer.

Par jugement du 7 juin 2022, le Tribunal judiciaire de Versailles confirmait l'usage et condamnait Thales à le respecter. Le 6 juillet 2022, Thales faisait appel de la décision. L'audience a eu lieu le 13 décembre 2022. Par jugement du 16 février 2023, la Cour d'appel confirmait l'usage de la rétroactivité de la politique salariale et condamnait Thales à appliquer la décision.

A ce jour, Thales est muet sur ses intentions de respecter une décision de justice confirmée en appel.

#### **LE PROCES : L'ORIGINE**

Lors de son congrès début décembre 2021, le Syndicat Unitaire et Pluraliste du Personnel (SUPPer) avait voté une résolution pour tenter une négociation avant de saisir la justice si Thales ne respectait pas l'usage. Les Directions des sociétés filiales LAS\*, DMS\* et AVS\* n'ont pas répondu aux courriers qui leur ont été envoyés. Mi-mars, les actions et le dialogue social étant en panne, le syndicat décidait la mise en œuvre de sa résolution.

Le 25 mars 2022, le syndicat SUPPer assisté de Me BLANLEUIL et Me RODRIGUE du cabinet DELLIEN saisissait le Tribunal judiciaire de Versailles et trois semaines plus tard, le 12 avril le syndicat CGT décidait d'une intervention volontaire en soutien. L'audience s'est tenue le 19 avril 2022.

La Décision du Tribunal judiciaire de Versailles du 7 juin 2022 est sans ambiguïté : l'usage de la rétroactivité est reconnu et Thales doit appliquer la rétroactivité des augmentations de salaires pour les années 2021 et 2022.

La décision était exécutoire même si Thales fait appel. Malgré cela, Thales faisait appel et refusait d'appliquer la décision des juges. Le 29 septembre 2022, le syndicat SUPPer saisissait le 1<sup>er</sup> Président de la Cour d'appel de Versailles pour demander la radiation de l'appel, Thales n'ayant pas exécuté la décision des juges. Le 24 novembre 2022, la demande de radiation était rejetée.

L'audience d'appel a eu lieu le 13 décembre 2022 et par jugement du 16 février 2023, les juges confirmaient la décision du Tribunal judiciaire de Versailles.

C'est une victoire du syndicat SUPPer pour les salariés du Groupe.

Le jugement du 8 novembre 2022 du Tribunal judiciaire de Versailles qui avait été saisi par le syndicat CGT prononçait la même décision pour 4 autres sociétés du Groupe

**Contacts SUPPer :**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

\*La société Thales SA est une société spécialisée dans les hautes technologies dans les domaines de l'aérospatiale, de la défense, de la sécurité et du transport terrestre.

\*La société Thales LAS France SAS spécialisée dans la conception et production de solutions globales de sécurité aérienne pour utilisateurs civils et militaires.

\*La société Thales DMS France SAS spécialisée dans le domaine des solutions de haute technologie en électronique de défense.

\*La société THALES AVS France SAS, maître d'œuvre en architecture de systèmes et fournisseur d'équipements et services dans le domaine des systèmes avioniques. OPEN}